

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

LES OBJECTIFS

- Acquérir des outils pour la gestion des conflits inter-entreprises.
- Acquérir les compétences-clés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation.
- Assimiler la pratique de la médiation dans le contexte spécifique des litiges commerciaux.

LA MÉTHODE

Mise en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

LES INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprises, professeurs, etc.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise, avocats, experts-comptables, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise, magistrats honoraires, etc.

LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

ALLER PLUS LOIN

- Module optionnel de certification ESCP-CMAP/I131
- Agrément du CMAP

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

Jour 1
9H à 18H **Présentation de la formation**
Tour de table des participants

Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois

Mélanie GERMAIN HAYEK, responsable des formations du CMAP-Institut 131, ancienne juriste du Pôle MARD du CMAP

L'entreprise et le conflit : une relation complexe

Panorama des MARC

Proposer la médiation

Mots clés et outils

Film et exercices

Pierre CHARRETON, ancien directeur juridique de grandes entreprises, consultant en organisation des fonctions juridiques, médiateur agréé CMAP

Jour 2
9H à 18H **L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?**

Ecouter - Reformuler - Questionner

Les outils et les techniques

Exercices pratiques

Eric BASSO, ancien infirmier anesthésiste, chef d'entreprise et médiateur agréé CMAP

Jacques SALZER, enseignant-chercheur en conflits et médiation au CNAM et à l'Université Paris-Dauphine, médiateur agréé CMAP

Jour 3
9H à 18H **L'étape 3 - le Pourquoi ?**

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences

Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange

Gérer les apartés

Exercices pratiques

Jacques SALZER, enseignant-chercheur en conflits et médiation au CNAM et à l'Université Paris-Dauphine, médiateur agréé CMAP

Jocelyne HERVÉ, avocat et médiateur

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr



Code CPF : 236 612



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

Jour 4
9H à 18H

Les étapes 4 & 5 - Comment et comment finalement?

Recherche de solutions
Obstacles et freins pour un accord
Leviers de la créativité
Exercices pratiques

Christel WILBOIS, avocat et médiateur agréé CMAP

Michel FEFEU, ancien dirigeant d'entreprise et médiateur agréé CMAP

Jour 5
9H à 18H

Intégrer le droit dans la médiation

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation
Forme juridique de l'accord

Sébastien MENDES-GIL, avocat et médiateur agréé CMAP

Adopter une éthique de médiateur

Mise en situation par des cas pratiques

Nicolas SIMON, ancien directeur juridique, avocat et médiateur agréé CMAP

Jour 6
9H à 18H

La bonne posture du médiateur

Synthèse, enchaînement des 5 étapes
Exercices pratiques

Christophe AYELA, avocat et médiateur agréé CMAP

Jour 7
9H à 18H

Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur

Simulations et jeux de rôle, coachés par des médiateurs expérimentés

Médiateurs agréés CMAP

Clôture et conclusions

Sophie HENRY, déléguée générale du CMAP-Institut 131

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr



Code CPF : 236 612



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Session
à choisir

- Janvier-Février 9, 10, 17, 24 et 31 janvier, 6 et 7 février
- Mai-Juin 14, 15, 28 et 29 mai, 5, 12 et 19 juin
- Septembre-Octobre 10, 11, 18 et 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre
- Novembre-Décembre 5, 6, 19, 20 et 27 novembre, 4 et 11 décembre

Lieu

Les journées de formation se déroulent de 9H à 18H
à l'Espace La Rochefoucauld - 11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Civilité..... Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel.....

Courriel du participant (si différent).....

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

Le tarif est de 3 800 € H.T.
pour les 56h de formation
seule (soit 4 560 € T.T.C.)

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire
BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN : FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451

BIC : BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données personnelles
au groupe de formation.

Bulletin d'inscription à retourner au

CMAP-Institut 131
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

ou par email: institut131@cmap.fr

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe - CMAP.

- J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.
- J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131

Cachet de l'entreprise
date et signature



pour le CMAP - Institut 131
date et signature

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP - Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour.

Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP -Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.